

# RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26ème jour du mois de juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Loïc BROUSSEY.

## Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

M. Loïc BROUSSEY, M. Christophe CAURIER, Mme Christelle DURU, Mme Magali GRUDÉ, Mme Morgane GUEGUEN, Mme Annick GUÉRAULT, Mme Sonia LOISEAU, M. Pascal MAUGEAIS, M. François PALUSSIÈRE, Mme Chantal PHELIPOT, M. Laurent THEBAUD, Mme Rachelle TORCHY.

## Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants :

M. Jean CAILLET, Mme Morgane GUEGUEN, M. David POMMIER.

Mme Annick GUÉRAULT a été élue secrétaire de séance.

## Commission Ressources Humaines

Le maire explique que deux contrats sont à renouveler en CDD, l'un à partir du 8 juillet 2023 et l'autre à partir du 13 juillet 2023.

Pour ces deux mêmes agents le RIFSEEP sera mis en place.

La stagiairisation d'un agent prend fin au 31 août 2023. Ce dernier se verra titulariser à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Une alternance est envisagée sur un contrat de neuf mois.

## Commission Travaux

### *- Point sur l'aménagement de la parcelle au 30 rue Principale projet EPFL*

Le Maire et la 1<sup>ère</sup> Adjointe ont rencontré COP LOGIS et MEDUANE HABITAT. Les deux bailleurs sociaux font état de la forte augmentation des coûts de viabilisation et de construction. La conséquence pour la commune serait une rétrocession à hauteur de 200 000 € auquel il conviendrait d'ajouter le don de la parcelle constructible à hauteur de 85 000 €. Le conseil municipal estime le coût trop élevé pour la commune et mandate Le Maire et la 1<sup>ère</sup> Adjointe pour qu'ils prennent contact avec l'EPFL et la Préfecture afin de vérifier la légalité d'une vente des deux maisons en pierre pour en faire des locatifs et la conservation de la parcelle constructive dans l'attente d'une conjoncture plus favorable.

### *- Point sur le lotissement de la Gobtière*

Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier du lotisseur en date du 06 juin 2023 mentionnant l'abandon du projet pour des raisons de fortes augmentations des coûts, et d'une conjoncture défavorable. Le conseil municipal en prend acte et regrette que ce projet ne puisse aboutir.

### *- Point sur la route de la borderie*

La 1<sup>ère</sup> adjointe explique que les travaux d'enrobé ont été réalisés entre la route de Martigné et la Borderie.

*- Entretien de la voirie*

Le point a temps sera effectué dans la semaine 26, et le curage des fossés à l'automne.

*-Point sur l'école*

L'Entreprise EMAPLAST est venue installer les volets de l'école le 21 juin 2023. Les retours des enseignants sont très positifs. La température a baissé fortement ce qui répond bien à l'objectif visé.

*- circulation Moulin à Vent*

A la demande des riverains, des panneaux seront installés aux entrées et sorties du hameau du Moulin à Vent pour limiter la vitesse à 30 km/h et informer de la présence d'enfants.

*- projet d'ombrières photovoltaïques*

Le maire explique avoir rencontré avec la 1ere adjointe, la Société Energie Mayenne qui cherche des espaces afin d'installer des panneaux photovoltaïques. Plusieurs propositions ont été faites au niveau du stade et de la salle des fêtes. Le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour poursuivre les études et demande que la Société vienne rencontrer les élus.

**Délibération n° 2023-06-01 : Augmentation des tarifs au restaurant scolaire**

Compte tenu du contexte économique, Convivio a envoyé une nouvelle hausse de 4 % pour l'année 2023-2024. Le repas sans allergène serait de 3,1618 € TTC, le repas élève école élémentaire et maternelle à 3,1618 € TTC et le repas adulte à 3,5570 € TTC.

Au 1<sup>er</sup> novembre 2022 (+12,74 %) le Conseil Municipal n'avait pas répercuté la hausse des tarifs sur les familles.

Actuellement les repas sans allergène, les repas élève école élémentaire et maternelle sont facturés par le prestataire à 3,0402 € TTC, et le repas adulte à 3,4202 € TTC.

Actuellement, la commune facture le repas aux familles à 3,95 €.

Etant donné l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant la cantine, le Maire rappelle que le choix a été fait d'embaucher du personnel supplémentaire. Une augmentation importante de la masse salariale pour ce service est donc à prévoir.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE d'augmenter les tarifs (repas à 4,00 €) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023

**(Résultat du vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention 0 :)**

### **Délibération n° 2023-06-02 : Majoration des tarifs du restaurant scolaire**

La Commission scolaire a constaté que certaines familles ne respectaient pas l'obligation d'inscription préalable au restaurant scolaire via BL Enfance. Les familles concernées ont été à plusieurs reprises contactées par la Mairie pour leur rappeler les règles d'inscription.

Le Conseil Municipal propose qu'après le 1<sup>er</sup> octobre 2023 une majoration des repas soit appliquée.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal **VALIDE** la majoration des tarifs à hauteur de 25 % pour chaque repas concerné

**(Résultat du vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)**

### **Délibération n° 2023-06-03 : Référent déontologue des élus locaux**

Un référent déontologue pour les élus doit être désigné avant le 1<sup>er</sup> juin 2023. La délibération de nomination précise les modalités de l'exercice de ses fonctions.

Le maire précise que parmi les cinq candidats, Mme Messoudi pour des questions de proximité lui semble la candidate la mieux placée.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, Le Conseil Municipal **VALIDE** la candidature de Mme Messoudi.

**(Résultat du vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)**

### **Délibération n° 2023-06-04 : Augmentation des tarifs de la garderie**

Le Maire expose au Conseil Municipal l'évolution du tarif de la garderie depuis 2020 :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Garderie matin	1,45 €	1,50 €	1,50 €
Garderie soir	2,55 €	2,60 €	2,60 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE** de ne pas augmenter les tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2023-2024 :

**(Résultat du vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0)**

### **Informations et questions diverses**

*- Point sur le cimetière*

Le maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, il avait été décidé de cartographier le cimetière et de l'intégrer au logiciel Berger Levrault. Dans ce cadre, le relevé des tombes sera effectué au cours de l'été afin d'identifier les tombes à l'abandon ou dont la concession arrive à échéance. Une signalétique spécifique sera apposée pour informer les familles de l'échéance ainsi que sur les concessions réservées. Le règlement du cimetière sera remis à jour à cette occasion.

*-Filets de l'école,*

Le Maire et la 1ere Adjointe ont rencontré un voisin de l'école dont la propriété est régulièrement visitée pour récupérer les ballons entraînant parfois des détériorations.

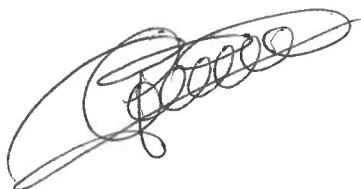
Après avoir vérifié l'état des filets pare-ballons installés il y a une quinzaine d'années, la constatation a été faite qu'ils étaient fortement détériorés.

Un devis a été demandé à l'Entreprise Nerual, spécialiste des équipements sportifs, qui propose l'installation de nouveaux filets avec une maille plus serrée au cours de l'été à hauteur de 2860.80€ pose comprise.

Le Conseil Municipal autorise le maire à valider ce devis.

Séance levée à 22 h 10

Secrétaire de séance  
Annick GUERAULT



Le Maire  
Loïc BROUSSEY

